

## DEMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR L'HIVER 2020-2021

Je, soussigné,

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : Rue et n° \_\_\_\_\_

Code postal et Commune \_\_\_\_\_

Téléphone et/ou Internet \_\_\_\_\_

**Fais demande** à la société Forelux de pouvoir venir acheter et façonner du bois de chauffage pour mon compte pendant l'hiver 2020-2021.

Je suis intéressé par le nombre de stères suivant :

5 stères	
10 stères	
20 stères	
30 stères	
40 stères	
Autre	

(cocher la case appropriée par une croix ou donner votre montant dans la case « autre »)

J'ai une préférence pour :

Baliveaux	
Têtes	

Je possède un tracteur et/ou du matériel qui me permet d'entrer dans le bois pour transporter mes stères :

Oui	
Non	

**Je m'engage à acheter ma commande et à retirer les bois au plus tard pour le 31 août 2021.**

**Je souscris aux conditions reproduites ci-dessous en Annexe.**

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## FORELUX S.A.

Société anonyme  
N° 0477.898.808

Rue Ferme du Manoir 1a  
5150 Floreffe

Tél./Fax 081 43 33 18/28  
GSM 0476 50 51 52  
Email Forelux@skynet.be

TVA : BE 0477.898.808 RPM Namur  
Banque : BNPPFortis n° BE18 250-0054300-65

Certification Forestière PEFC/07-21-1/2-69  
Certification agricole GIQF Standard Vegaplan/Guide sectoriel G-040 : 593364663159

Le 18 août 2020

Cher façonneur,

Cette année, notre campagne 2020-2021 se concentrera sur les éclaircies de hêtre à Renard-Fontaine et peut-être au Faumois. Afin d'organiser la campagne au mieux dans l'intérêt de tous, vous trouverez ci-joint les quelques indications et règles à respecter.

**Les dates d'abattage** sont après le 31 décembre 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2021 et du 31 mai 2021 au 31 août 2021. Le Domaine sera donc **fermé** entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 mai 2021 inclus, mois des naissances du chevreuil.

La **réception** des stères aura lieu, sur rendez-vous préalable au (081) 43.33.18 ou (0473) 23.53.89 chez le garde Axel Hancotte.

**L'enlèvement** pourra avoir lieu :

1. **uniquement sur demande d'autorisation à chaque enlèvement ; il faut que le sol ne soit pas humide et mou ; n'hésitez pas à nous appeler.**
2. dès après réception du montant de la facture sur le compte habituel Fortis : BE18 250-0054300-65 et sur présentation de celle-ci aux gardes du Domaine.

A ce jour le prix du bois est provisoirement indiqué à € 31/stère hors TVA de 6%, avec une réduction à € 29 pour les façonneurs ayant fait du bois en 2019-2020 et à € 28 pour les façonneurs ayant fait du bois chaque année depuis 2010.

Comme l'année passée, les bois devront être payés et **vidangés pour le 31 août 2021** au plus tard. Passé la date du 31 août 2021 les bois même façonnés restent la propriété de notre société sans indemnité et nous les reprenons en régie.

**!!** Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est interdit d'empiler vos stères en prenant appui entre deux arbres de haute futaie, cela propage les insectes qui pénètrent ainsi au cœur des arbres sur pied. Il faut donc préparer vos piquets de soutènement.

**!!** Nous attirons également votre attention sur le fait qu'il faut couper les baliveaux à ras du sol et horizontalement de façon à ce que les souches ne puissent crever les pneus des tracteurs et remorques venant chercher le bois.

**!!** Nous vous demandons également de ne pas endommager les barrières à la sortie du bois de façon à nous permettre de ne pas augmenter nos prix en proportion, dans l'intérêt de tous.

Pour bon ordre, nous vous rappelons que l'abattage, le débardage et le transport des bois que vous commandez se fera sous votre entière responsabilité et à vos risques.

Le carnet des parts sera confectionné dès réception de toutes les demandes au plus tard le 30 novembre avec attribution des parts pour le 15 décembre 2020, les premiers rentrés étant les premiers servis. Pour commander une part, veuillez nous renvoyer le formulaire en annexe signé en n'oubliant pas d'indiquer votre adresse, n° de GSM ou tél et le nombre de stères recherché.

Avec nos amicales et forestières salutations,

Pour Forelux S.A.